

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

26 - DRÔME

Nombre de conseillers

• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

20 mars 2023

Date d'affichage :

Objet

Délibération n°05.2023

Vote du taux des taxes directes locales 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

De la commune Beauvoisin (Drôme)

Séance du 27 mars 2023 à 18 heures 40

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. THIRIOT Christian, Maire.

Étaient présents :

THIRIOT Christian, CORNAND Jean-Jacques, BLAIN Bruno, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, ARDISSON Jean-Claude, MORIN Catherine, LUCIANO Luc, DRAMAIX Jean-Guy, DUMAS Chantal, NOUVEL Alain.

Secrétaire de séance :

Mme DUMAS Chantal

Les taux des taxes directes locales votés pour l'année 2023 pour la commune de Beauvoisin sont les suivants :

- Taxe foncière bâties (TFB) : 28.78 %
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 53.19 %
- Taxe d'habitation (TH) : 18.43 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17.35 %

Décision adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en le .

Publié ou notifié le .

Fait à Beauvoisin, le 27 mars 2023

Le Maire, Christian THIRIOT



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 026-212600431-20230327-DELIB05_2023-DE

Berger
Levrault